

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 06 juillet 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 06 du mois de juillet à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 30 juin 2022.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Jean Pierre BUERBA, Marc CAUMONT, Anne DUNAN, adjoints,
Kate MARIE, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Raphael BENOIT

ABSENTS EXCUSES

Sylvie BIRABEN procuration à Nadine DESMARAIS
Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Raphael BENOIT
Jean-Baptiste GRANGE
Jean Philippe DELARUE
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Kate MARIE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **30 mai 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **30 mai 2022** est approuvé à l'unanimité.

CONVENTION DES EXPOSANTS

(75-2022)

Madame la 3^{ème} adjointe donne lecture au Conseil Municipal de la convention d'exposition pour le gardiennage des œuvres par l'exposant.

Durant tout l'été, du 11 juillet au 31 août, différentes expositions d'œuvres auront lieu, la commune met à disposition la salle de la Mairie.

Cette convention précise notamment que la commune d'Arreau n'assure pas le gardiennage de l'exposition.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil :

- Approuve le principe de donner accès aux exposants pour présenter leurs œuvres d'art au public sans que nous assurions le gardiennage
- Autorise le Maire à signer ladite convention
- Donne au Maire tout pouvoir pour sa mise en œuvre.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau